



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

**2 MARS
2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 2 mars 2015, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu
M. Patrice Bougie
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech
M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-03-077

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Daniel Maheu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-078

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Patrice Bougie

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
Lundi 2 mars 2015 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H 30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 ®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2015
- 3.3 Embauche Journalier aux travaux publics ®
- 3.4 Dossier Pacte rural®
- 3.5 Liste des pompiers du service d'incendie Ste-Barbe®
- 3.6 Pouvoirs de demande d'aide du directeur d'incendie ®
- 3.7 Ordre de changement lot 2 ®
- 3.8 Ordres de changement lot 3 ®
- 3.9 Tarifs location salle municipale ®
- 3.10 Appui Pacte rural ®
- 3.11 Congrès ADMQ 2015 ®
- 3.12 Tarifs applicables service incendie ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-079

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Denis Poitras

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit
accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- **Aucune requête**

ADMINISTRATION

2015-03-080

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Daniel Maheu

Que les comptes fournisseurs de la liste au 28 février 2015 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 28 février 2015	174 862.95 \$ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires de février 2015 (conseil, employés permanents, loisirs, pompiers)	41 708.31 \$
Immobilisations au 28 février 2015	68 078.42 \$
TOTAL =	284 643.68 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2015. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-03-081

EMBAUCHE JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été effectuées pour combler le poste vacant de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé pour cet emploi recommande l'embauche de Monsieur Jean-Sébastien Groulx;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roland Czech

Et appuyé par Nicole Poirier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

D'EMBAUCHER Monsieur Jean-Sébastien Groulx à titre de « Journalier aux travaux publics » de la Municipalité et ce à compter du 3 mars 2015.

DE FIXER le salaire annuel et taux horaire de Monsieur Groulx selon la politique établie à l'entente;

D'AUTORISER Madame la mairesse Louise Lebrun et Madame Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre les parties, une période de probation de six mois devant être prévue audit contrat.

Les autres conditions de travail seront définies conformément aux politiques établies pour les employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-082

DOSSIER PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer les transformations à l'église afin de la convertir en Centre culturel.

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural 2015 de la MRC du Haut St-Laurent, peut fournir une aide financière pour la réalisation de projets de développement au bénéfice des populations résidant sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

ET RÉSOLU que le projet « Centre culturel Barberivain » soit déposé au programme Pacte rural afin d'obtenir une aide financière pour le projet s'élevant à 49 000\$ \$ incluant les taxes.

QUE le Coordonnateur loisirs, culture et vie communautaire ou la directrice générale soit désigné comme étant la personne responsable et signataire du projet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-083

LISTE DES POMPIERS DU SERVICE D'INCENDIE STE-BARBE

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Roland Czech

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe autorise la nomination des pompiers du service d'incendie Ste-Barbe. Que la liste soit déposée dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2015-03-084

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**POUVOIRS DE DEMANDE D'AIDE DU DIRECTEUR
D'INCENDIE**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Louise Boutin

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe délègue au directeur du service incendie le pouvoir d'intervenir ou de demander assistance à une autre municipalité lorsqu'il se déclare un incendie et ou un sinistre. Dans l'incapacité d'agir du directeur, les membres du service de sécurité incendie dûment nommé par résolution auront les mêmes pouvoirs d'intervenir ou de demander assistance.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-085

ORDRE DE CHANGEMENT – LOT 2

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Roland Czech

Que soit autorisé l'ordre de changement no B-02 dans le lot 2 pour un montant de **966.62\$** plus les taxes applicables en crédit de la firme « **SINTRA INC.** » pour couvrir le coût du changement apporté au prix du pavage du lot 2 en fonction de l'indexation du prix du bitume. Ce crédit est applicable sur les travaux municipaux seulement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-086

ORDRE DE CHANGEMENT – LOT 3

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisé les ordres de changement no B-03, B-04 et D-02 dans le lot 3 pour les montants énumérés ci-après à la firme « **SINTRA INC.** » pour couvrir les coûts des travaux de pavage supplémentaires pour l'ordre de changement no. B-03, au montant de 4 367,56\$ plus les taxes applicables, effectués dans le lot 3 et les crédits appliqués pour l'indexation du prix du bitume. Ces coûts de crédits sont répartis entre sur les travaux municipaux (B-04) et les travaux avec le MTQ (D-02) :

- Ordre de changement no. B-04; 5 994,11\$ tx en sus
- Ordre de changement no. D-02; 16 490,34\$ tx ens sus

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-087

TARIFS LOCATION SALLE MUNICIPALE

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Daniel Maheu

Que les tarifs inscrits au contrat de location de la salle municipale située au Centre Communautaire Carole-Tremblay (475, chemin de l'Église) soient modifiés comme suit :

- Résident de Sainte-Barbe : 175\$ toutes taxes incluses
- Non-résident de Sainte-Barbe : 225\$ toutes taxes incluses



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- Funérailles pour des résidents de Sainte-Barbe : gratuit
- Organismes locaux : gratuit

De plus, un acompte de 50\$ sera exigé pour toute demande de location. Advenant une annulation, l'acompte sera remboursé si la Municipalité est avisée au moins 48 heures avant la date de réservation.

Un dépôt en argent de 35\$ sera exigé lors de l'obtention de la clé et remis tel que spécifié au contrat de location.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-088

APPUI PACTE RURAL HUNTINGDON

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Louise Boutin

Que la Municipalité de Sainte-Barbe appui le projet déposé par la Ville de Huntingdon dans le cadre du Pacte rural 2015 qui contribuera à outiller les leaders locaux dans leur réflexion quant à l'avenir du développement économique de la région.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-089

CONGRÈS ADMQ 2015

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Denis Poitras

Que soit autorisée l'inscription pour un coût total de 976\$ plus les taxes applicables pour la directrice générale et son adjointe pour le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 au 19 juin 2015 à Québec. De plus, que soit versée l'allocation de 1200\$ à chacune des participantes pour les dépenses reliées aux trois jours de congrès.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-03-090

TARIFS APPLICABLES SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 33 de la Loi sur la Sécurité Incendie une municipalité peut établir le coût d'une aide à la charge d'une autre municipalité qui l'a demandée suivant un tarif raisonnable établi par résolution de celle qui l'a fournie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe désire établir une liste de prix pour la préparation de la facture servant au remboursement des sommes occasionnées par l'entraide automatique ou sur demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est Proposé par Denis Poitras

Et Appuyé par Roland Czech



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Que la municipalité de Sainte-Barbe autorise la directrice générale à transmettre une facture du coût des effectifs envoyés sur les lieux d'un incendie ou de tout autre sinistre à la municipalité requérante conformément à ce qui suit :

a) Camions et équipements envoyés

La municipalité requérante doit payer le tarif horaire de chaque camion et équipement envoyés sur les lieux d'un incendie ou de tout autre sinistre. Les tarifs horaires comprenant le salaire du personnel ainsi que l'essence des véhicules sont identifiés en Annexe « A » de la présente entente pour en faire partie intégrante.

b) Frais d'administration

La municipalité requérante doit également payer des frais d'administration de 15 % qui doivent être ajoutés aux tarifs horaires mentionnés en Annexe « A » de la présente entente.

c) Temps facturé

La municipalité requérante doit payer le temps facturé qui commence au moment où la municipalité requérante fait la demande d'entraide ou lorsqu'elle reçoit une demande automatique et se termine après la remise en état de l'équipement une fois de retour à la caserne de la municipalité portant assistance.

Dans l'éventualité où le temps entre le moment où la municipalité requérante fait la demande d'entraide ou lorsqu'elle reçoit une demande automatique et le moment après la remise en état de l'équipement une fois de retour à la caserne de la municipalité portant assistance est inférieur à trois (3) heures, un minimum de trois (3) heures sera facturé à la municipalité requérante pour un appel d'entraide.

d) Remplissage des extincteurs

Le remplissage des extincteurs et de la mousse sera remboursé au coût réel.

e) Intervention simultanée

Advenant que survienne un sinistre sur le territoire la municipalité portant assistance pendant qu'elle entraide la municipalité requérante, la municipalité requérante doit payer à la municipalité portant assistance, les coûts qui lui sont facturés aux fins de l'entraide qu'elle a dû requérir.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

	Demande d'intervention	1^{re} h	h supplém.
01	Une équipe d'autopompe (5 pompiers avec form. PI)	433,39\$	293,18\$
02	Une équipe de pompiers (5 pompiers)	361,04\$	184,20\$
03	Une équipe de désincarcération de véhicule (5 pompiers) *	433,39\$	293,18\$
04	Une équipe de sauvetage sur plan d'eau (4 pompiers)	433,39\$	267,69\$
05	Une équipe d'intervention médicale (2 pompiers)	202,19\$	126,46\$
06	Une équipe de citerne (2 pompiers)	382,39\$	254,93\$
07	Une équipe de ravitaillement d'air (2 pompiers)	382,39\$	254,93\$
08	Une équipe de poste de commandement (2 pompiers)	382,39\$	254,93\$

*Le service incendie portant assistance réclamera les montants de la SAAQ

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2015-03-084

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de février 2015, soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015-03-085

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de février 2015, soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2015-03-086

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour le mois de février 2015 n'a pas été déposé.



No de résolution
ou annotation
2015-03-087

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LUCIE BENOIT**

Que rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de février 2015, soit déposé tel que présenté.

2015-02-088

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS,
DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de janvier 2015, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2015-03-089

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de février 2015 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- Aucune requête

LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-03-090

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Louise Boutin

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 19h50.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière